



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conseil municipal 13 mars 2024

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE NATIONAL

- A. Etat des lieux
- B. Construction budgétaire 2024
- C. L'Épargne de la collectivité

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- A. Les recettes de fonctionnement
- B. Les dépenses de fonctionnement
- C. Les projets d'investissements

III. PROSPECTIVE 2020 - 2026

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT

Le DOB :

- A lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.
- Sans aucun caractère décisionnel
- Etape essentielle de la vie démocratique d'une commune.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le budget primitif
- Être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui s'inscrit dans la lignée du DOB doit comprendre des informations sur :

- L'analyse prospective
- Les principaux investissements
- La dette
- La fiscalité

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Etat des lieux

B. Construction budgétaire 2024

C. L'épargne de la collectivité

A. Etat des lieux

Croissance à la peine :

La France a connu un rebond de croissance vigoureux au lendemain de la crise sanitaire (+6,4%).

- Bien que frappée de plein fouet par la crise de l'énergie, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, son économie a plutôt bien résisté, grâce, notamment, aux mesures de soutien prises par l'Etat.
- La croissance s'est cependant affaïssée : +2,5% en 2022 et probablement +0,8% en 2023.
- Pour 2024, le Gouvernement table sur une croissance du PIB de +1,4%, ce que beaucoup de prévisionnistes jugent optimiste.
- Le spectre de la récession semble cependant écarté.
- Comme la plupart des pays de la zone euro, la France semble installée sur un « sentier de croissance » moins porteur que celui d'avant crise.
- Les effets de cette situation nouvelle sont déjà visibles sur le marché de l'emploi avec une baisse des effectifs salariés et une remontée du taux de chômage.
- Certains secteurs sont d'ores et déjà en crise, comme l'immobilier, le logement ou le BTP.

A. Etat des lieux

Inflation tenace :

- L'inflation est restée forte en 2023, à +4,9% en moyenne annuelle, contre +5,2% en 2022.
- Si les prix de l'énergie se sont assagis, ceux de l'alimentation ont continué d'augmenter fortement (+11,8% en moyenne annuelle). L'inflation s'est diffusée ces derniers mois dans les services.
- Cependant, une nette décélération est constatée au 2ème semestre 2023, sous l'effet de la restriction monétaire. En décembre 2023, les prix n'ont augmenté « que » de +3,7%.
- Minorant l'impact des nouveaux risques géopolitiques, le gouvernement table sur une inflation limitée à +2,6% en 2024.
- Cette inflation affecte l'ensemble des agents économiques et contraint la consommation. Celle des ménages a diminué en 2023, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour limiter la hausse des prix (boucliers tarifaires, indemnité carburant).
- Le risque d'une reprise de l'inflation ne peut être écarté, notamment dans l'hypothèse où le conflit au Proche Orient perturberait l'approvisionnement en pétrole et provoquerait une augmentation du prix du baril.

A. Etat des lieux

Pas de relâchement immédiat sur les taux d'intérêt :

Les taux directeurs ont atteint un pic, et sont maintenus à leurs niveaux actuels.

La BCE juge que les taux directeurs ont atteint un niveau suffisamment restrictif, qui, maintenu dans la durée, permettrait d'atteindre l'objectif : faire de nouveau converger l'inflation vers 2% en zone Euro.

La BCE prend acte du recul de l'inflation sur les derniers mois, et notamment de l'inflation sous-jacente. Elle souhaite cependant se laisser le temps, et notamment assurer que le ralentissement est bien acté avant d'agir sur ses taux directeurs.

Il est encore prématuré pour parler de baisse de taux en zone Euro.

Malgré les discours de la BCE, les marchés anticipent tout de même des baisses de taux, (1,25% à 1,50% de baisse sur 2024) avec un premier recul notable de l'Euribor 12 mois et des références de long terme sur le dernier trimestre 2023, tant sur le marché obligataire que sur le marché interbancaire.

A. Etat des lieux

Des comptes publics exposés à l'augmentation de la charge de la dette :

Le Gouvernement table sur une baisse du déficit public. Celui-ci resterait cependant élevé, à **4,4%** du PIB bien au-dessus du seuil de 3% prévu par les traités européens.

Les collectivités locales ne participent que très faiblement à ce déficit.

La dette publique serait stabilisée, à **109,7%** du PIB. Pour mémoire, elle était montée à 114,6% en 2020.

L'augmentation des taux d'intérêt conduit à une **augmentation de 10 Md€ de la charge de la dette** (20% des dépenses supplémentaires).

Quelle contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques ?

La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 du 18/12/2023 fixe une nouvelle trajectoire pour les finances publiques : l'objectif sera de ramener le déficit public à 2,7% d'ici 2027.

Comme par le passé, les collectivités seront associées au « redressement des comptes publics ». Un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement a été fixé : 0,5 point en dessous de l'inflation prévisionnelle.

La Loi prévoit également la trajectoire des concours financiers de l'Etat au cours des 5 prochaines années : facialement, l'enveloppe versée au collectivités locales est en hausse, mais en tenant compte de l'inflation, elle serait en réalité en baisse de plus de 2,8 Md en euros constants.

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2024

Le budget 2024 se construit sur une stabilisation des coûts à leur plus fort niveau et alors que les recettes ne connaissent pas de dynamique similaire.

Les efforts budgétaires continueront à être très importants en 2024

En fonctionnement :

- Coût des fluides toujours au plus haut
- Impact de l'augmentation du point d'indice de 2023 en année pleine et des hausses légales annuelles de cotisations
- Coût des matières premières et prestations de services au plus haut (pas de baisse attendue)
- Continuité du travail d'optimisation des prestations externalisées
- La maîtrise de la masse salariale est au cœur de la préparation budgétaire 2024
- Perte de 400 k€ de recettes (fin du dispositif « Brigades de nuit » subventionné par le CD78)

En investissement :

- La limitation des investissements à des projets permettant des économies de fonctionnement sur le court et moyen terme

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2024

Les priorités municipales 2024 :

La maîtrise budgétaire :

Dans un contexte économique et financier très difficile, marqué par l'inflation, la perte de recettes, le désengagement contraint de partenaires financeurs, la ville devra se livrer à des arbitrages budgétaires très stricts voire douloureux afin de garantir une situation financière viable.

L'éducation :

- Convaincus de l'ambition éducative de la Cité Simone Veil et de son impact positif durable sur le territoire de la ville, l'ensemble des partenaires se mobilisent pour trouver des financements complémentaires à ce projet qui subit l'inflation de plein fouet.
- Dédoublément de deux classes de grande section (Verlaine et Ronsard)

La culture :

Exploitation de la micro-folie

La sécurité et la tranquillité publique :

Reconstruction du poste de police ravagé lors des émeutes de juin 2023
Matériel de défense (non létal) pour les agents

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2024

Les priorités municipales 2024 (suite) :

Le cadre de vie :

Réhabilitation énergétique complexe Sportif Douillet (sport)

Eclairage public parc Champeau

Renaturation cour de l'école Ronsard (éducation)

Rénovation immeuble 3 rue de l'Hautil (coût partagé avec la copropriétaire privée)

Le social :

Suite au départ du PAJ (Pôle Accueil Jeunes), renforcement du dispositif de réussite éducative municipal pour l'accompagnement des enfants en difficulté

Mise en place de la mutuelle communale

La jeunesse :

Installation du nouveau club ados l'Envol, l'occasion de revoir le projet d'établissement de la structure

Nouveau lieu de rencontre pour les jeunes, et nouvelle association en remplacement de l'ACVL

Programmation culturelle et sportive faite avec les jeunes

Renforcement de la communication numérique auprès des jeunes

Le sport :

Programmation sportive dans le cadre des Jeux Olympiques

Street workout au parc Champeau

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. Les recettes de fonctionnement

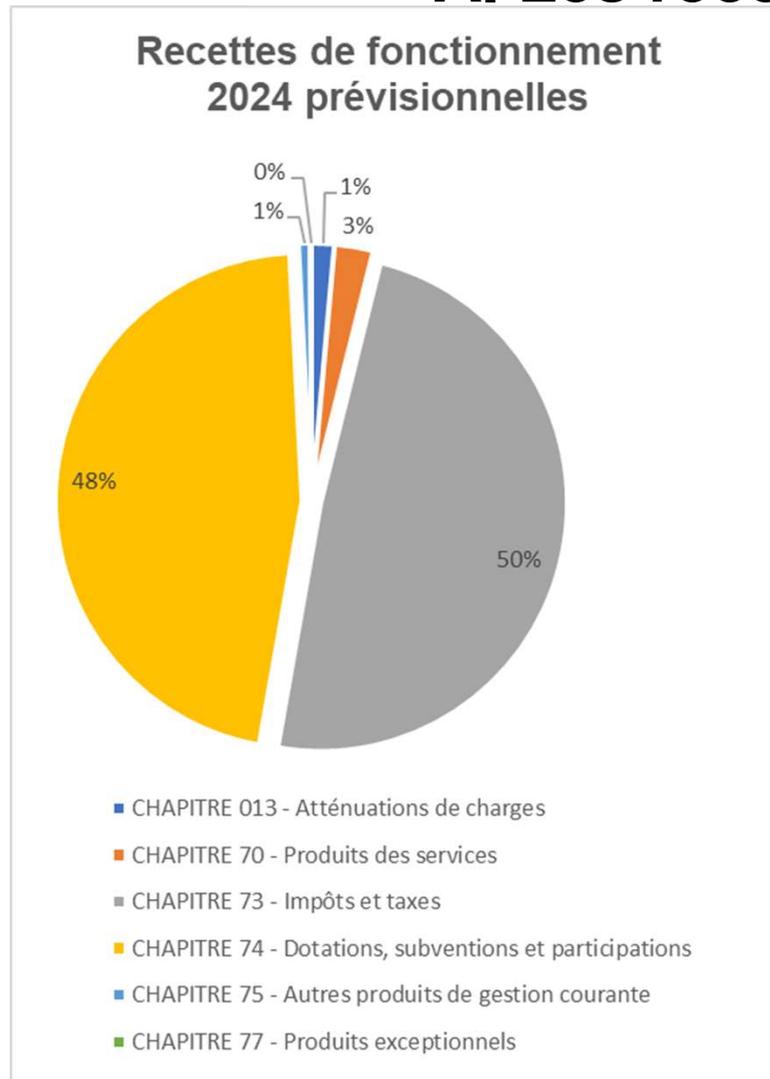
a) **Impôts et taxes** (chapitre 73)

b) **Dotations, subventions et participations** (chapitre 74)

c) **Produits des services** (chapitre 70)

d) **Les autres produits** (chapitre 013, 75 et 77)

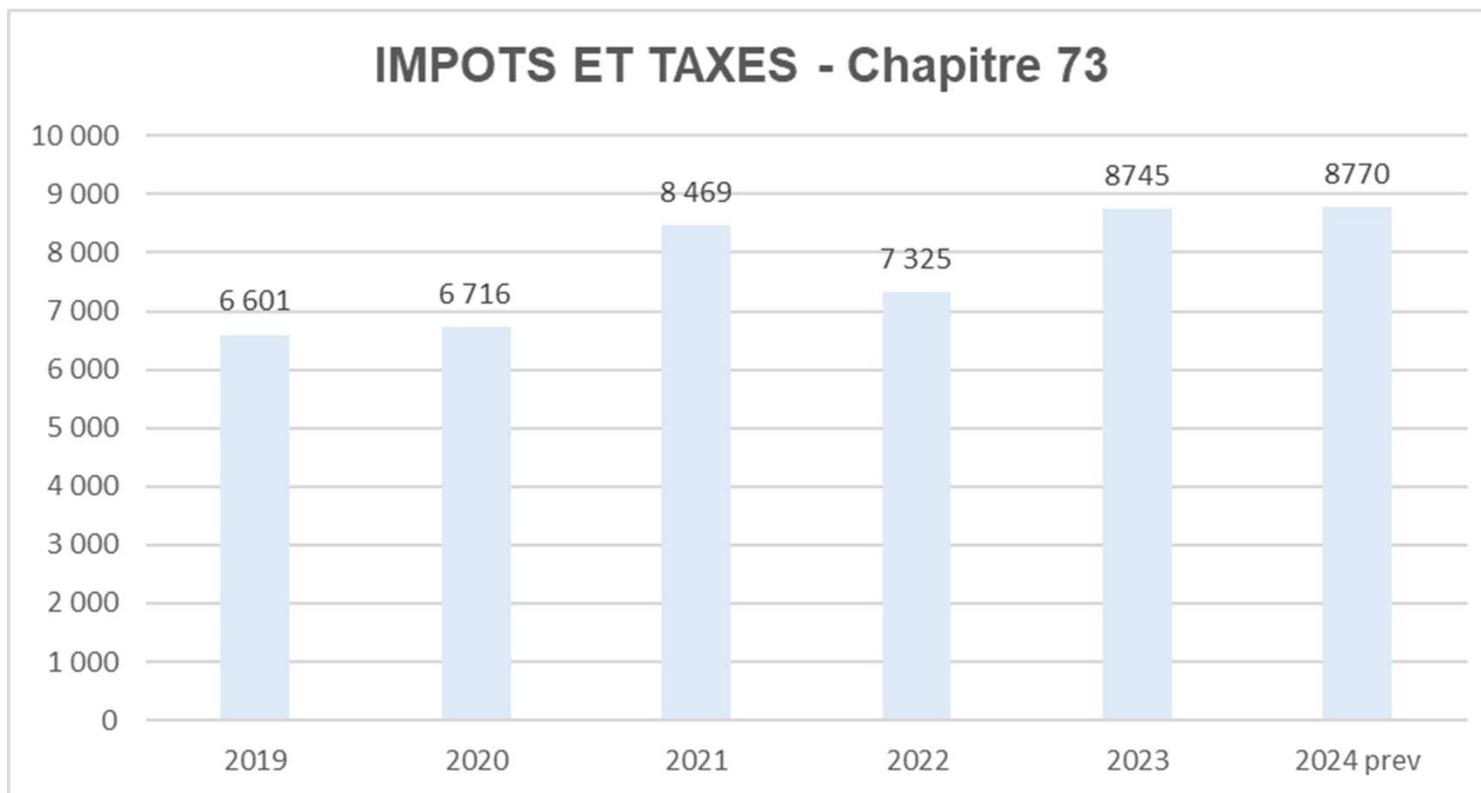
A. Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont captées par 2 postes principaux :

- Les impôts et taxes
- Les dotations et subventions

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



La forte augmentation de ce chapitre en 2022 et 2023 est dû à l'augmentation des taux en 2023 corrélée à l'augmentation des bases (7% en 2023). En 2024, ce chapitre sera stable.

Le conseil municipal n'augmentera pas le taux de taxe foncière.

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)

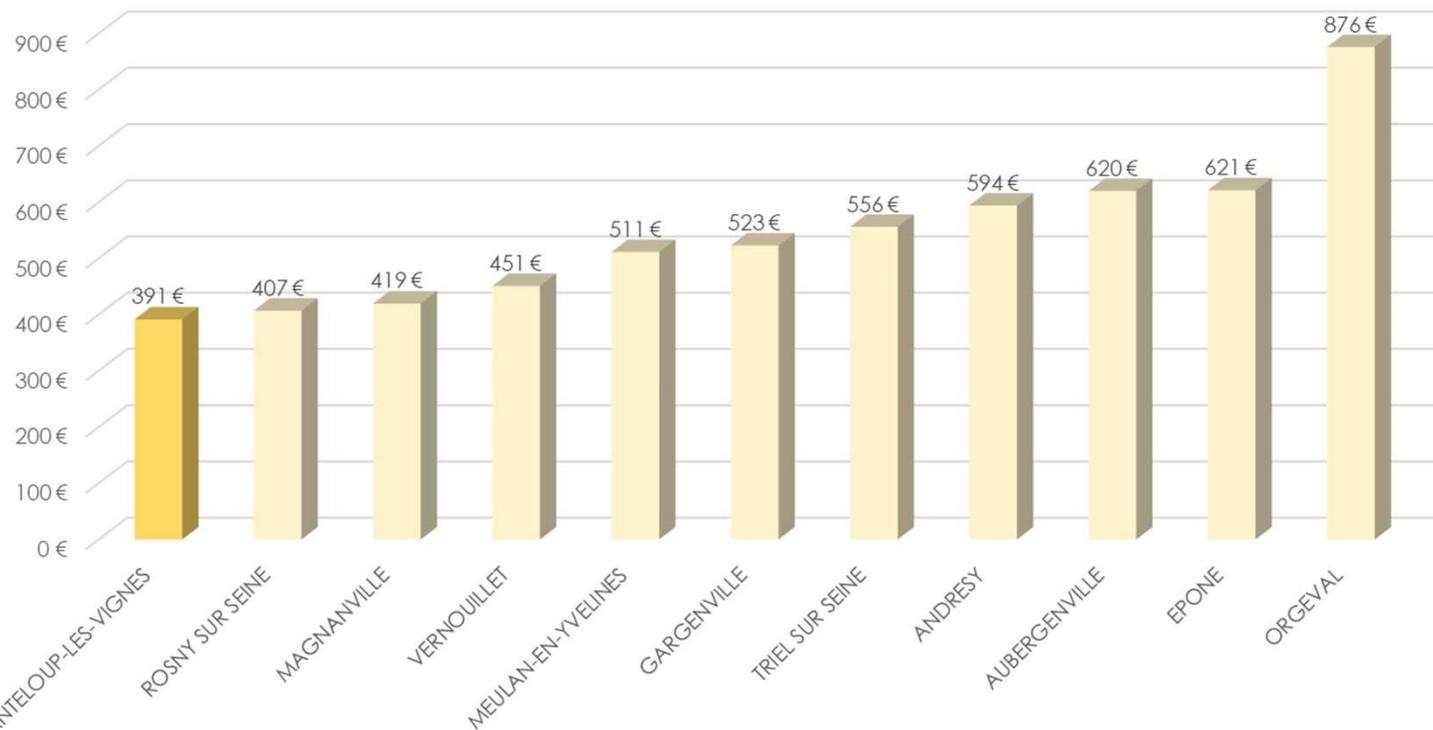
En 2024, le produit fiscal c'est :

- 3 taxes :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
- 6 600 000€, soit 38% des recettes réelles de fonctionnement

Les variations :

- Hausse prévisionnelle des valeurs locatives : 3,9% (+ 290 k€)
- Pas de révision de la politique d'abattements.

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



Taxe sur le foncier bâti en €/hab (taux 2022)
Villes de GPS&O de 6 000 à 16 000 habitants

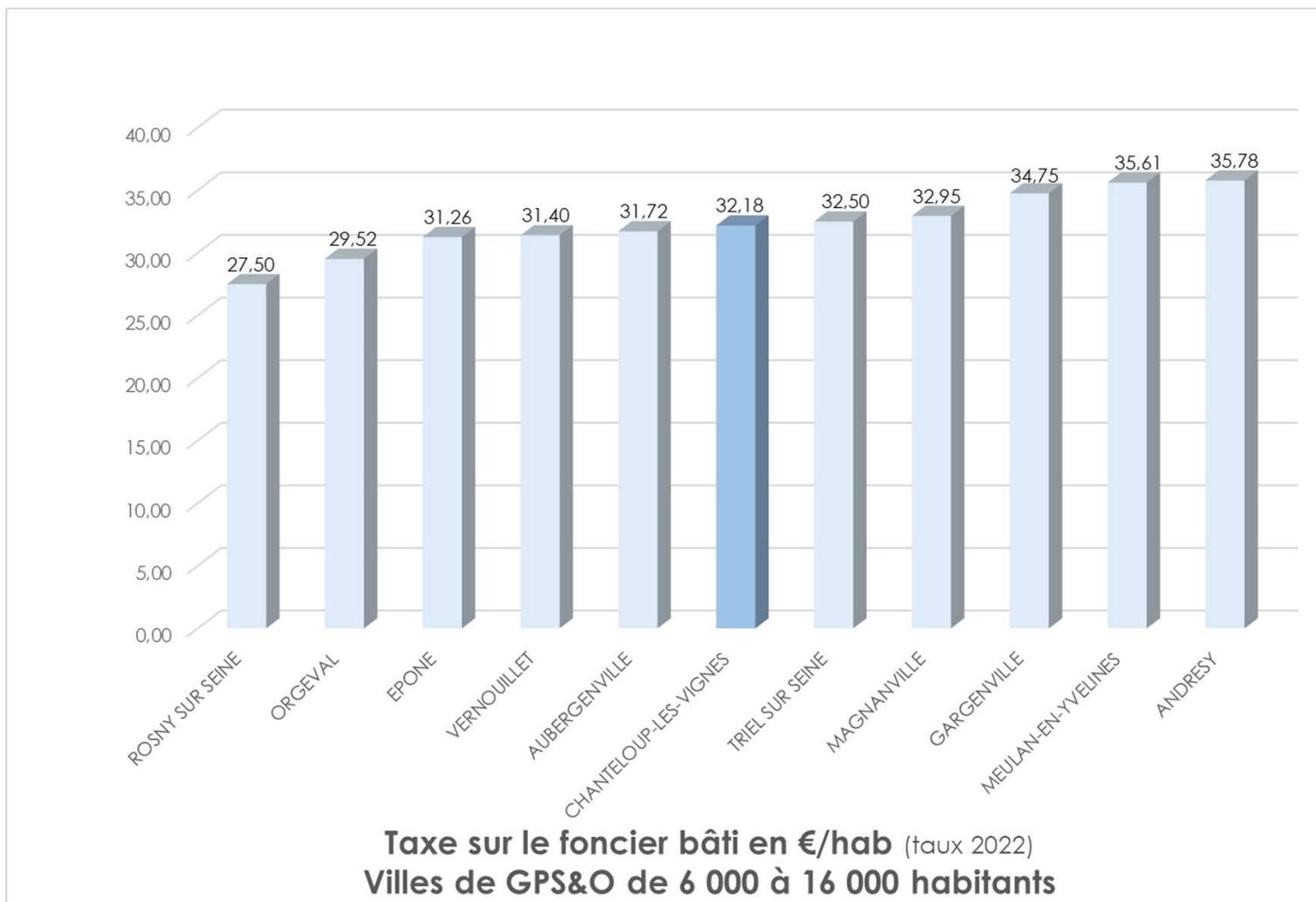
Malgré un taux de fiscalité dans la moyenne du panel, les recettes fiscales de la collectivité sont dans la moyenne basse du panel.

La cause principale de cette différence :

- Taux de logements sociaux important (44,6%) qui entraîne une base fiscale imposable inférieure à celle des autres collectivités

II. Les orientations budgétaires / A. Les recettes de fonctionnement

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



a) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les autres produits significatifs issus des impôts et taxes :

Attribution de compensation (AC) : 529 k€

- Révision en 2023 de la CLECT -> application en 2024

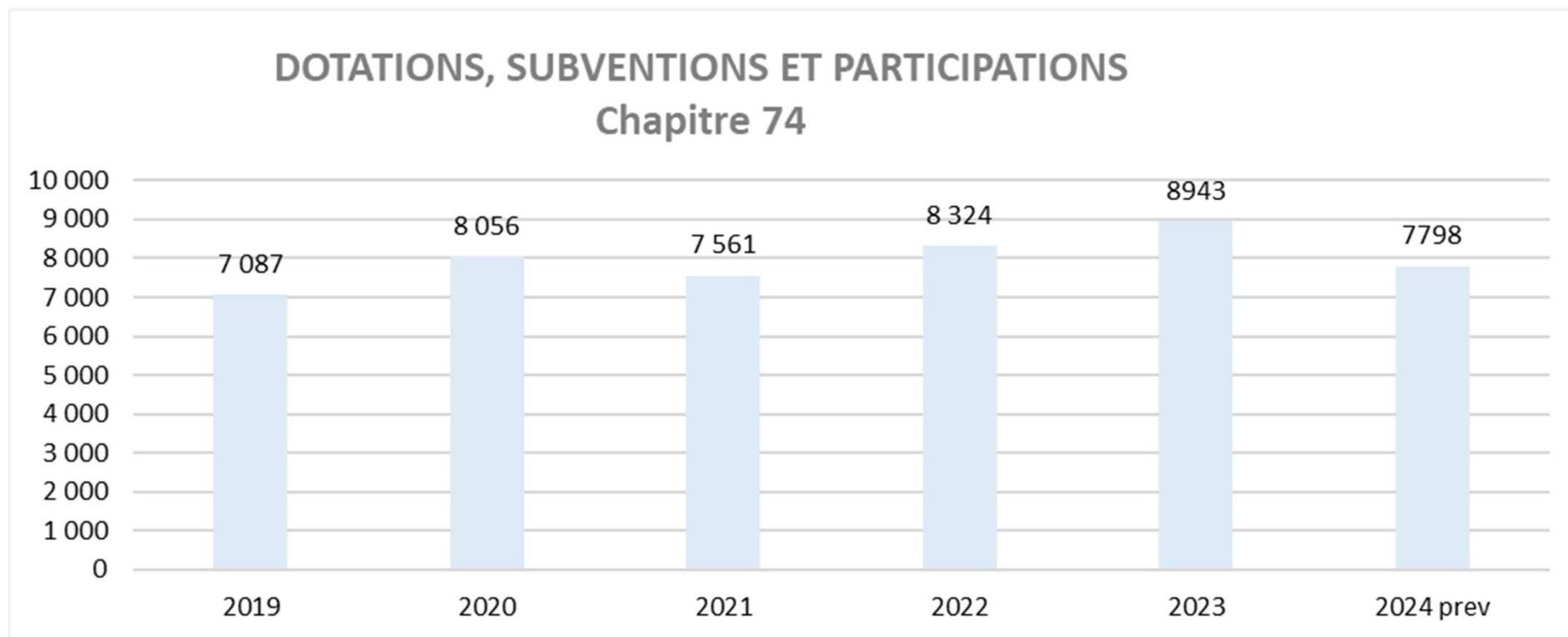
Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) :

- Variable d'une année sur l'autre selon le nombre de communes éligibles
- Stabilisé à 1 M€ depuis 2017

Les taxes additionnelles (Fiscalité sur les mutations de propriété à titre onéreux)

- Forte baisse en 2023 -> 296 k€ contre une moyenne de 349 k€ depuis 2019
- 280 k€ prévu pour 2024

b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)



En 2024 :

- Perte de 400 k€ de recettes (fin du dispositif « Brigades de nuit » subventionné par le CD78)
- DGF et DSU devraient demeurer stables

b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations représentent :

- 2^{ème} ressource du budget communal
- 2 recettes principales : DGF et DSU
 - 4 730 000 €, soit 27% des recettes réelles de fonctionnement
 - Stabilité des recettes en 2024
- 2 recettes secondaires :
 - Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 455 k€
 - La compensation de l'Etat au titre des exonération de taxes foncières (bailleurs sociaux, entreprises) : 684k€
 - Stabilité des recettes en 2024
- Un soutien de l'Etat sur les dispositifs (accompagnement des jeunes par le sport, la préparation à l'emploi, la parentalité, Village d'été, CUI/PEC.....)
 - Etat : 308 k€
- Un soutien de la CAF autour des politiques de la Petite Enfance et de l'Enfance : 1,2 M€

c) Produits des services (Chapitre 70)

Les produit des services (recettes des tarifications d'activités ou services) représentent :

- 2,5% des recettes du budget communal soit 445 k€
- Impact de la hausse des tarifs en septembre 2023 + 30 k€

d) Les autres produits (Chapitre 013, 75 et 77)

Les autres produits représentent :

- 2,3% des recettes du budget communal soit 401 k€

Ce sont les :

- Remboursements de charges de personnel (arrêt maladie)
- Recettes des loyers des biens privatifs de la collectivité (logements, fonds de commerce)
- Recettes exceptionnelles

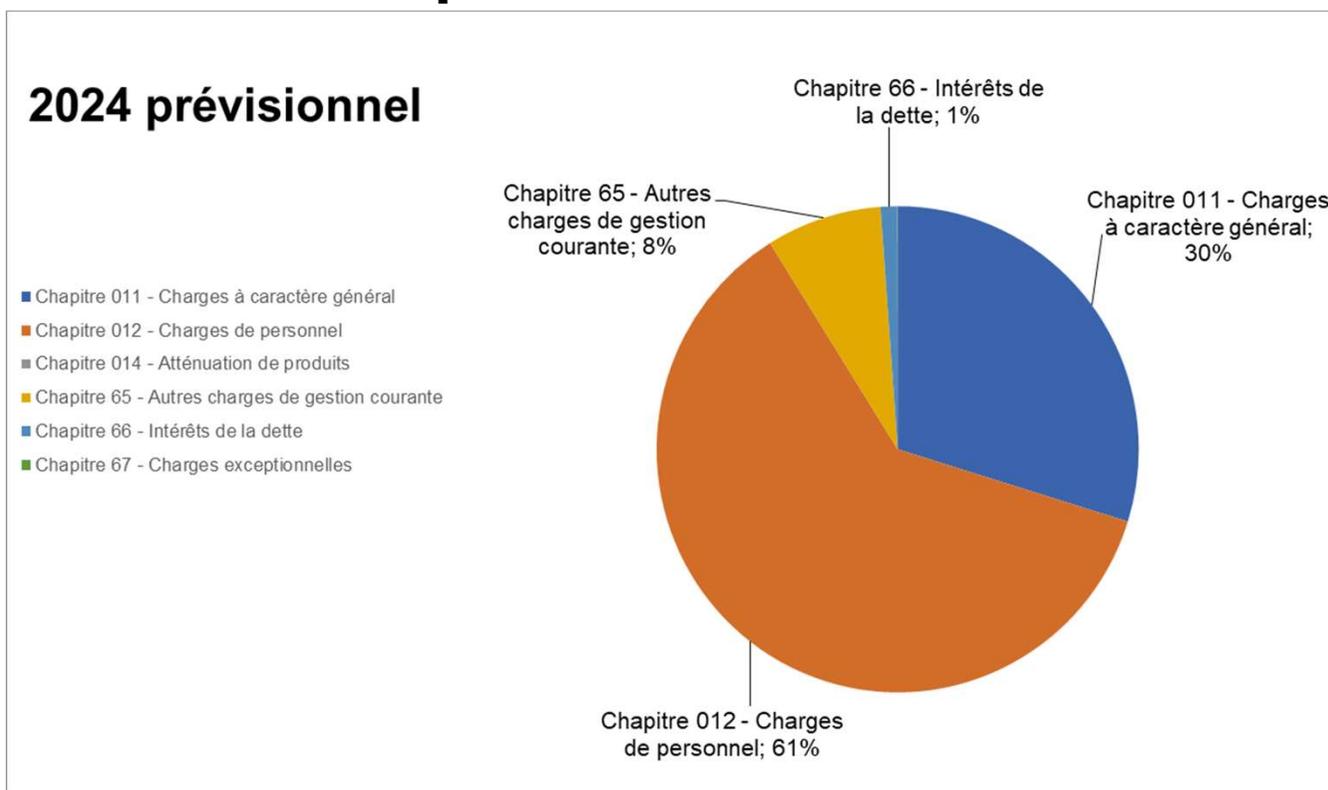
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

B. Les dépenses de fonctionnement

- a) La masse salariale
- b) Les charges générales
- c) Les autres charges

II. Les orientations budgétaires

B. Les dépenses de fonctionnement



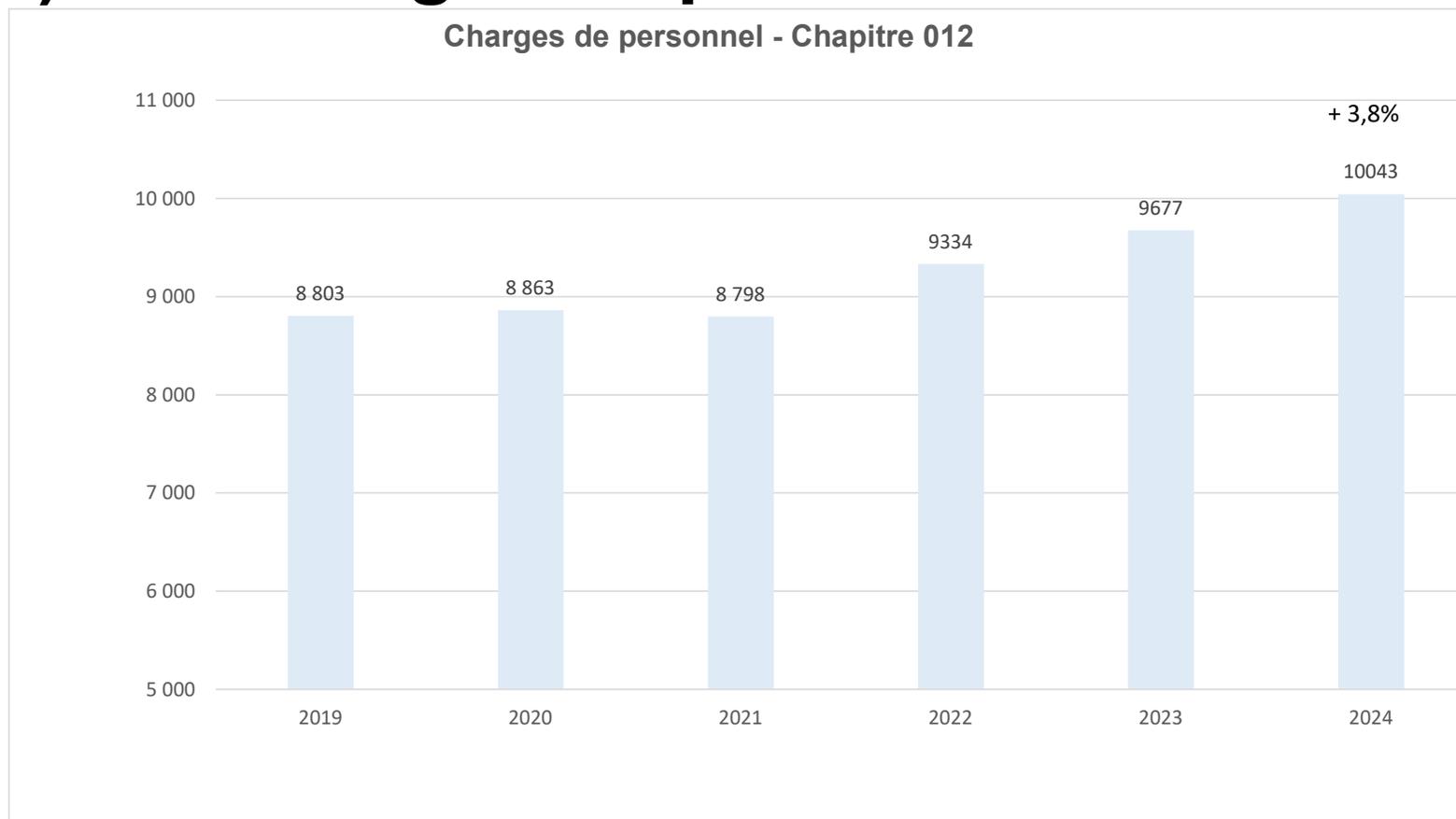
Les dépenses de fonctionnement sont captées par 3 postes principaux :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les subventions (CCAS et associations)

II. Les orientations budgétaires / B. Les dépenses de fonctionnement

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Chapitre 012
-
10 043 000 €



En 2023 :

- Hausse du point d'indice de 2023 en année pleine
- Hausse du SMIC et des différentes charges
- Hausse de l'assurance statutaire (110 k€)

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Evolution de la masse salariale entre 2021 et 2024 :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024 <i>Prévisionnel</i>
012 Charges de personnel	8 798 187 €	9 334 419 €	9 677 193 €	10 042 712 €

Soit
+ 3,78%
(+ 365k€)

Impact réglementaires sur 2024 : **277 962 €** sans GVT :

- Hausse de la valeur du point en juillet 2023 sur 2024 = **117 501 €**
- Mesure spécifique « bas de grille » de juillet 2023 sur 2024 = **70 024 €**
- Ajout de 5 pts à l'ensemble des agents en janvier 2024 = **90 434 €**

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Evolution des effectifs en 2024 :

Effectif au 31/12/2023 : 244

- -0,41% par rapport au 31/12/2022

ETP au 31/12/2023 : 202,56

- -1,58% par rapport au 31/12/2022

Perspective 2024 :

- Pas de remplacement systématique après départ d'agent (retraite, maladie, etc...)

Répartition des effectifs :

- Catégorie C : 71,24%
- Catégorie B : 15,28%
- Catégorie A : 10,44%
- Autres : 3,03%

Profil des effectifs :

- Titulaires : 68,66%
- Contractuels de droit public : 26,57%
- Contractuels de droit privé : 2,84%
- Assistantes maternelles : 1,92%

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les avantages en nature :

Logement :

- 2022 : 9 712,28 €
- 2023 : 9 287,67 € Soit une baisse de 4,37%

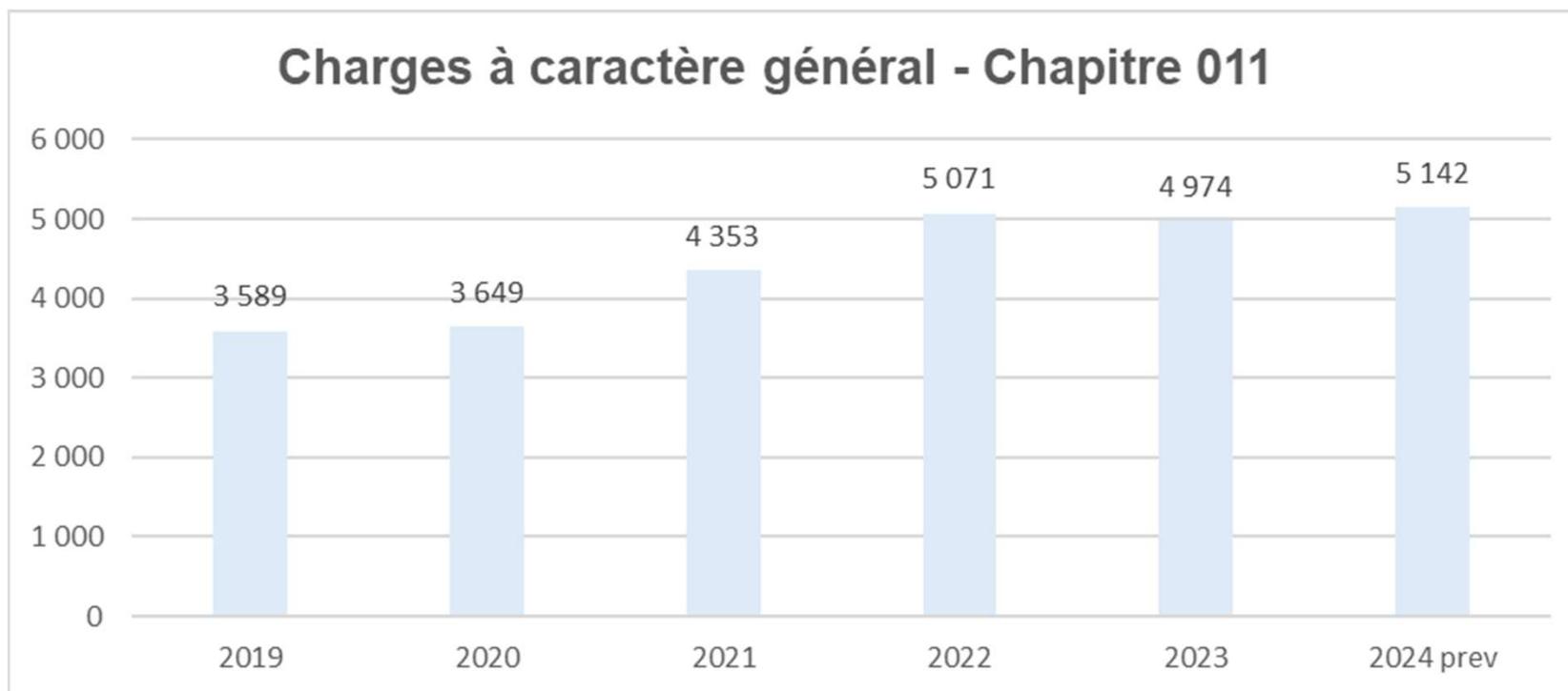
Une évolution de 1 621 € prévue en 2024, suite à une nouvelle attribution d'un logement pour nécessité absolue de service

Véhicule :

- 2022 : 11 849,04 €
- 2023 : 7 667,38 € Soit une baisse de 35,29%

Pas de baisse prévue sur 2024.

b) Les charges à caractère général (Chapitre 011)



b) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

En 2024 :

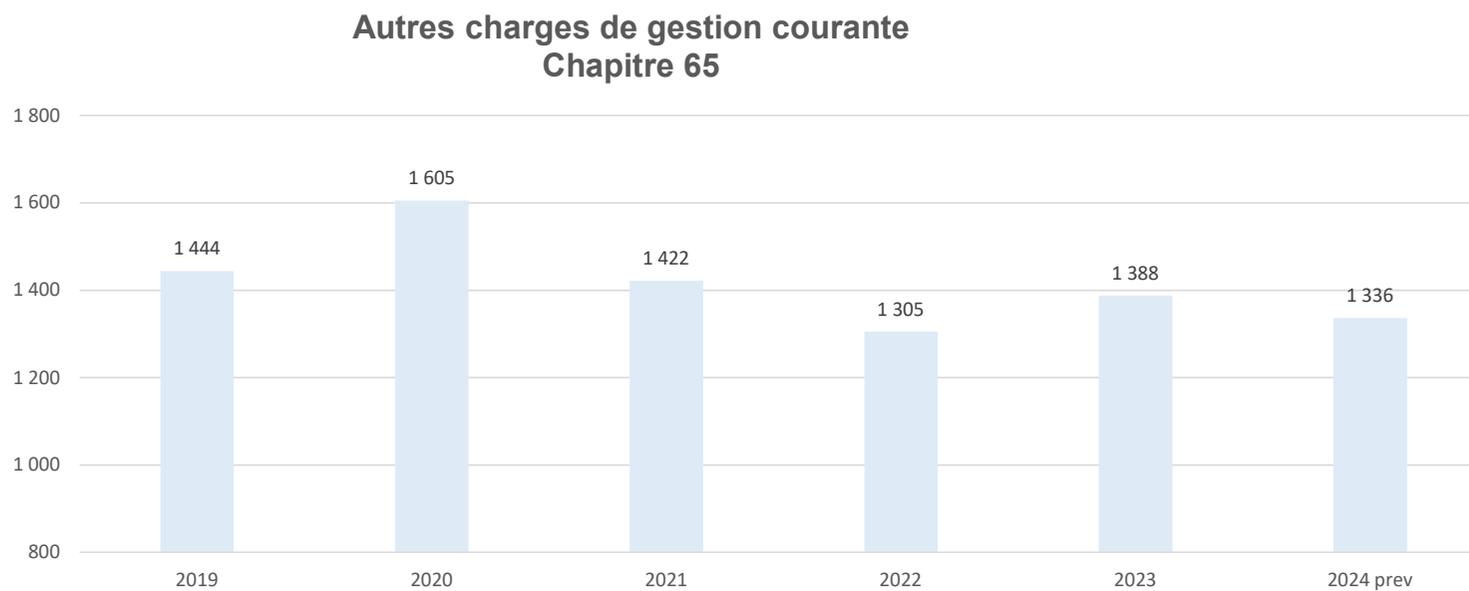
- Maîtrise de la prévision de hausse (seulement 3% soit +168 K€) par rapport au réalisé 2023 alors que l'inflation est très forte.

Les causes :

- Maintien des prix à son niveau le plus fort (impact des révisions de prix dans les contrats, carburant, fluides...)
- Ouverture d'une nouvelle structure : Pôle Ados
- Hausse du coûts des assurances : 25 k€
- Plusieurs prestations d'AMO pour des études d'accompagnement (CSP Restauration scolaire, marché assurance DAB) et des études de coûts (Maison médicale, Cité Educative) : 80 k€

II. Les orientations budgétaires / B. Les dépenses de fonctionnement

c) Les autres charges (Chapitre 65)



En 2024 :

- Stabilité de la subvention du CCAS
- Stabilité des subventions aux associations par rapport au réalisé 2023

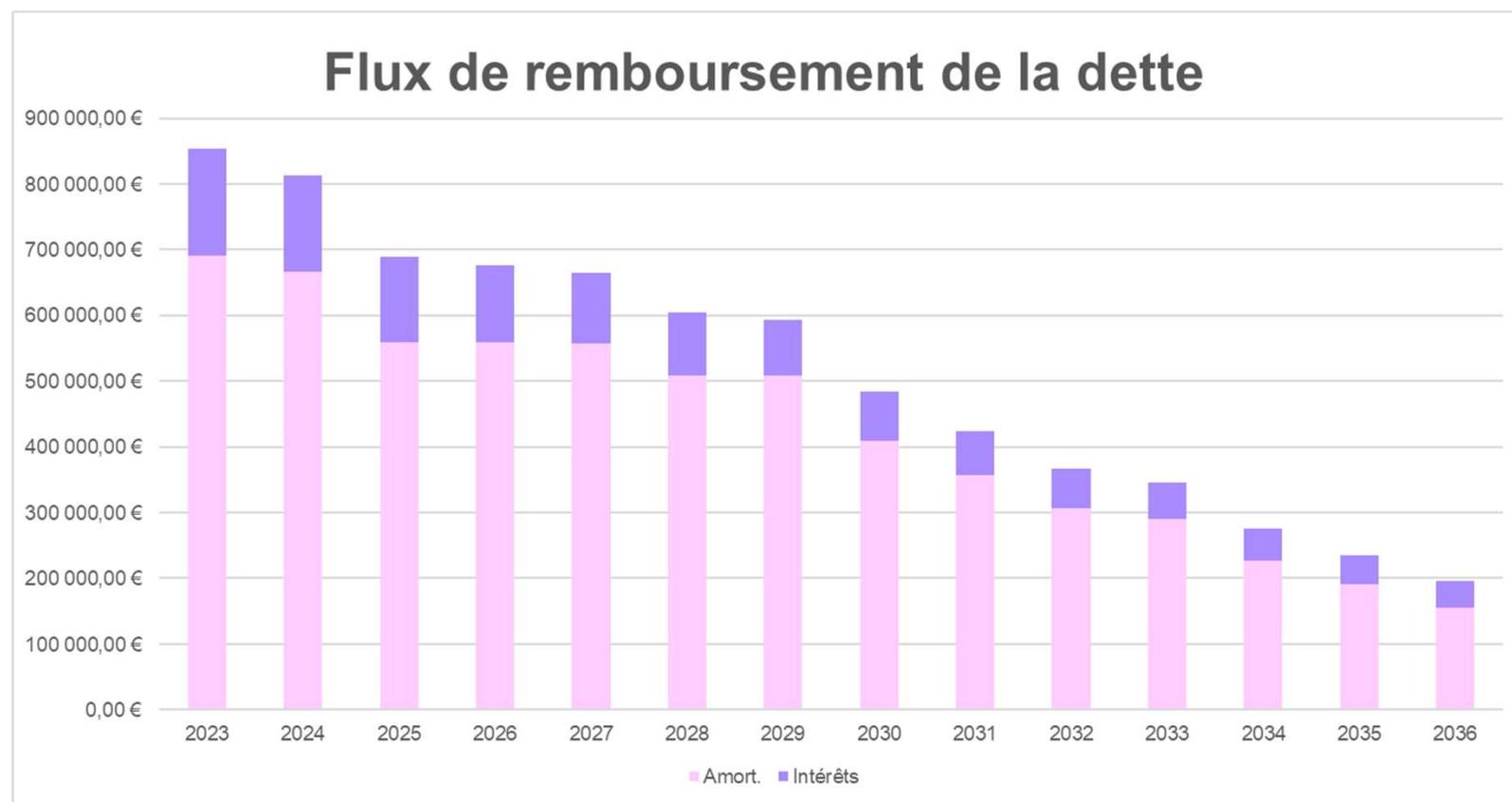
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

C. La dette communale

c) La dette communale

Coût de la dette en 2024

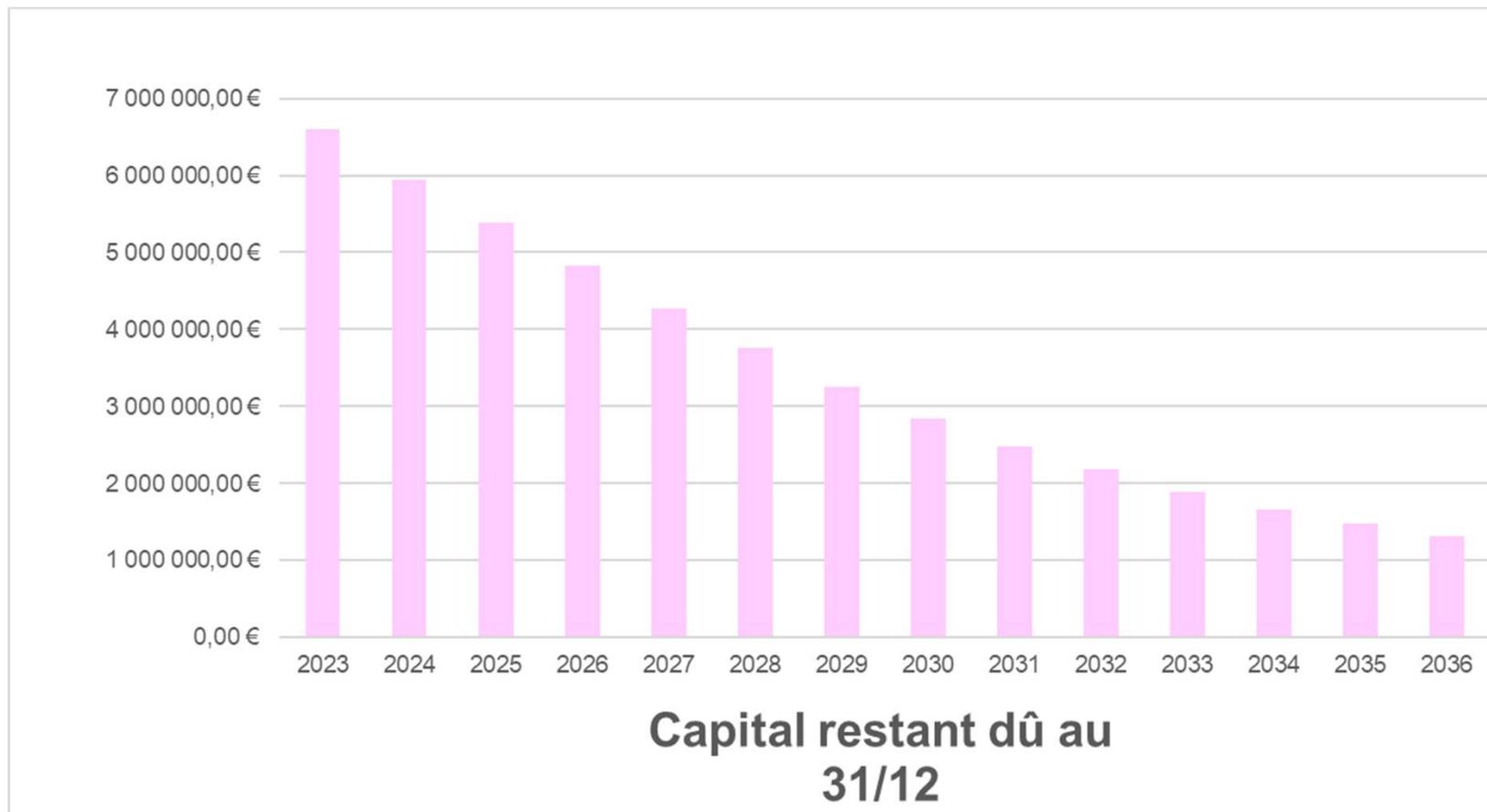
- Intérêt : 202 k€
- Capital : 664 k€



c) La dette communale

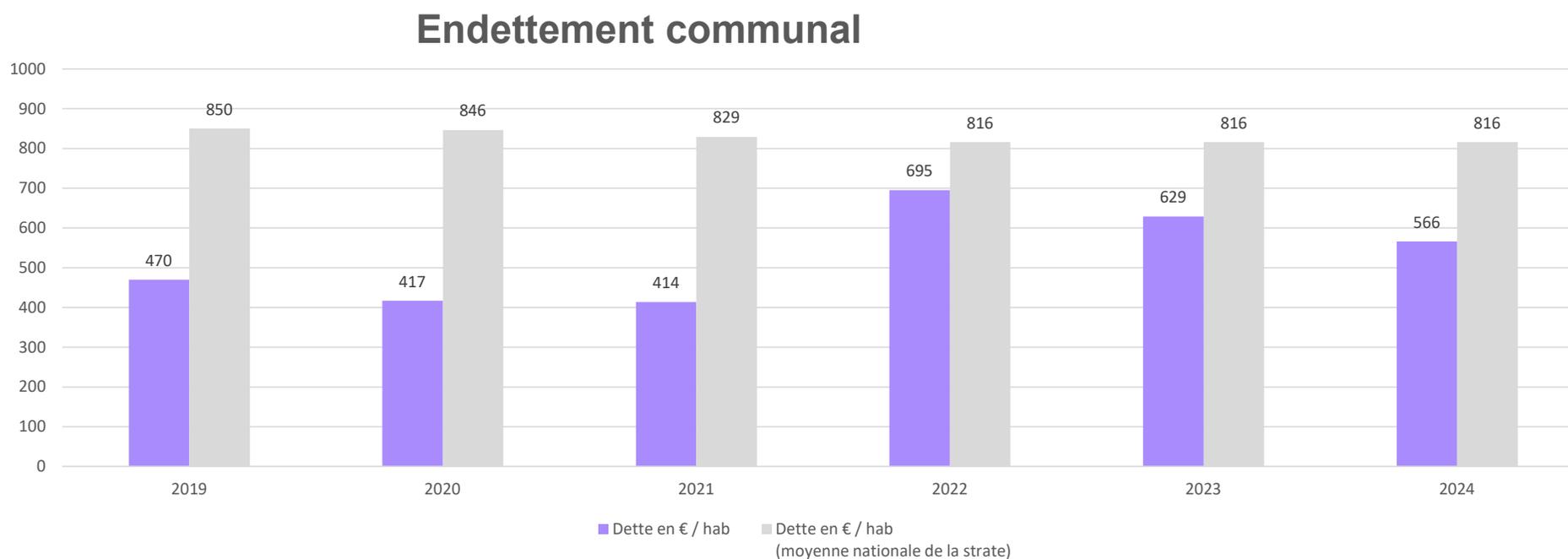
**Capital
restant dû au
31/12/2024**

5 939 854€



c) La dette communale

Evolution de l'endettement communal :



**Aucun emprunt en 2023
et aucun emprunt prévu en 2024**

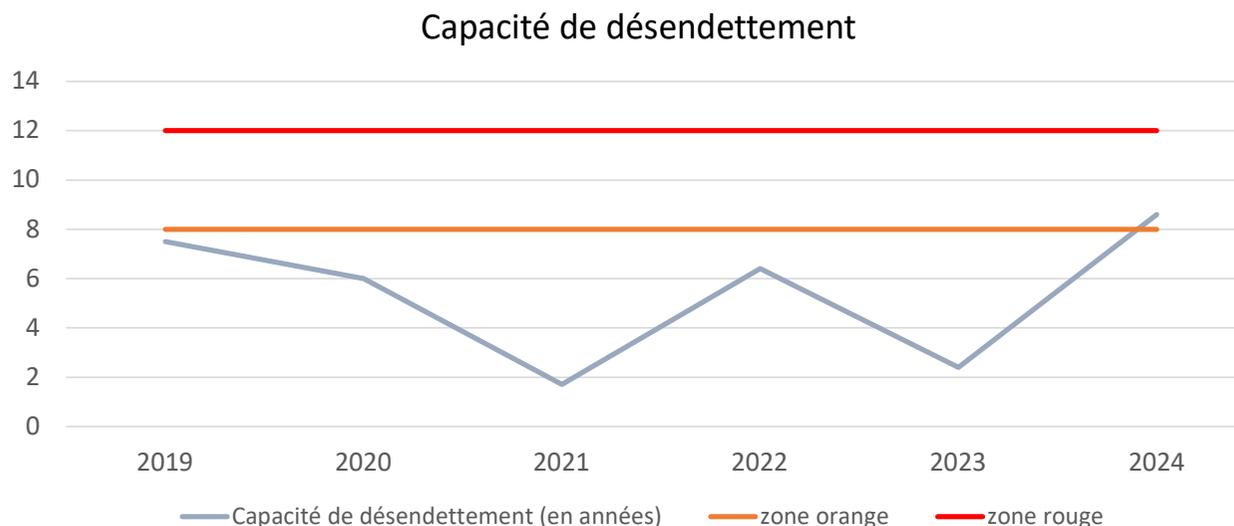
c) La dette communale

Une exécution budgétaire « sous pression » :

La capacité de désendettement de la commune est intégralement liée à la maîtrise de ses dépenses et ses recettes tout au long de l'année.

En 2023, la contrainte et la maîtrise des dépenses, couplées à des recettes exceptionnelles importantes (rattrapage de loyers, filet de sécurité...) a permis de faire descendre à 2,5 ans la capacité de désendettement.

En 2024, l'exercice sera d'autant plus contraint que les recettes exceptionnelles seront beaucoup moins importantes.



c) La dette communale

La capacité de désendettement de la collectivité reste fragile et dépend intégralement de la capacité de la commune à maîtriser chaque année ses dépenses et ses recettes.

En 2024, une réalisation de 100% des recettes et de 98% des dépenses prévisionnelles amène la commune à un taux de désendettement dégradé au 31/12,

Durant toute l'année la commune devra donc continuer à réduire ses dépenses et accroître ses recettes.

Dans ce contexte (additionné aux forts taux d'intérêt), il serait très compliqué voire impossible de souscrire tout nouvel emprunt d'ici la fin du mandat.

c) La dette communale

Structure de la dette communale au 31/12/2023 :

- La ville compte 12 contrats d'emprunts
- Le taux moyen de la dette communale est de 2,85%
- La dette actuelle a une durée de vie de 24 ans (extinction en 2047)
- L'encours est constitué à 72% en taux fixe, et à 28% en taux variable
- Aucun emprunt toxique

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

D. Les projets d'investissement

a) Les recettes

b) Les dépenses

a) Les recettes

Recettes d'investissement : 2 667 833 €

Dont :

- DETR 2023 – remise à niveau du SI communal : 15 k€
- Participation du co-propiétaire du 3 rue de l'Hautil (50% du montant)
- Remboursement de l'assurance et subvention de l'Etat pour un 0€ de reste à charge pour la réhabilitation du poste de police Municipale incendiée en juin 2023
- Conseil Régional : dispositifs de tri dans 2 restaurants scolaires : 4 k€

Aucun recours à l'emprunt prévu en 2024.

a) Les dépenses

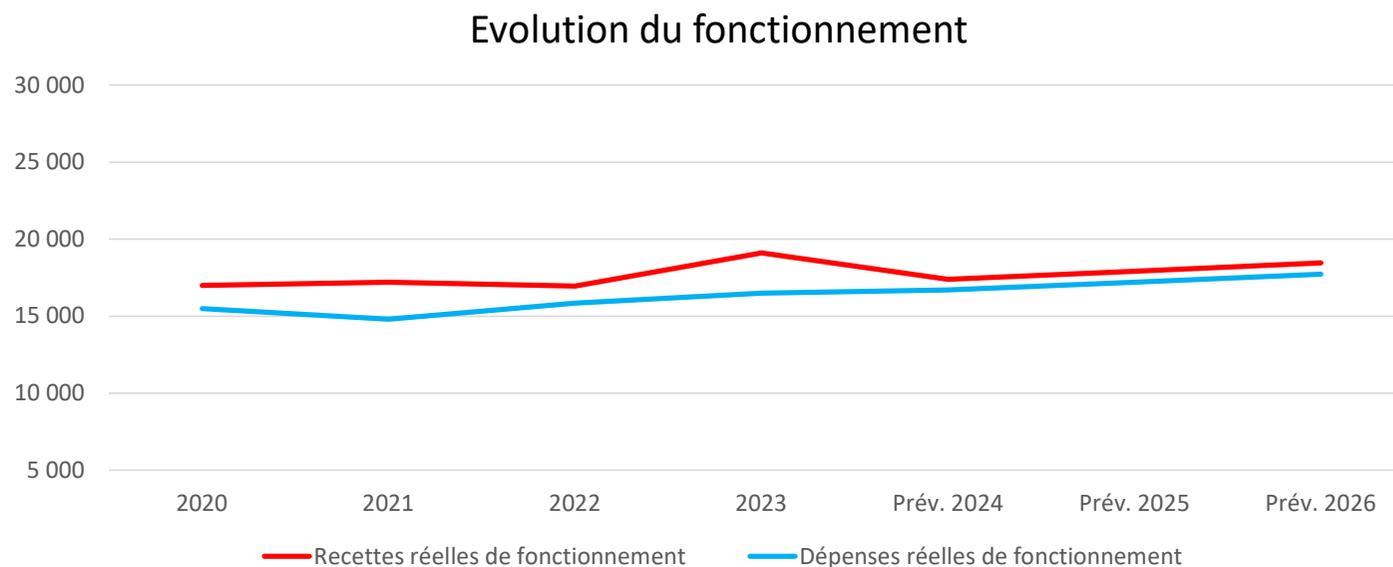
Les principales opérations d'investissement projetées en 2024 :

- Cité éducative Simone Veil : recherche de financements complémentaires avant lancement des travaux
- Réhabilitation du poste de PM incendié pendant les émeutes
- Rénovation énergétique sur le complexe sportif David Douillet
- Renaturation de la cour de l'école Ronsard
- Chaudière de l'école Pasteur
- Dédoublement de 2 classes de grande section
- Eclairage public Parc Champeau
- Remise à niveau du système informatique communal
- Travaux de réhabilitation du 3 rue de l'Hautil en péril
- Démolition maison impasse Vincent Barrois

III. PROSPECTIVE 2020 - 2026

a) Le fonctionnement

Evolution prévisionnelle du fonctionnement :

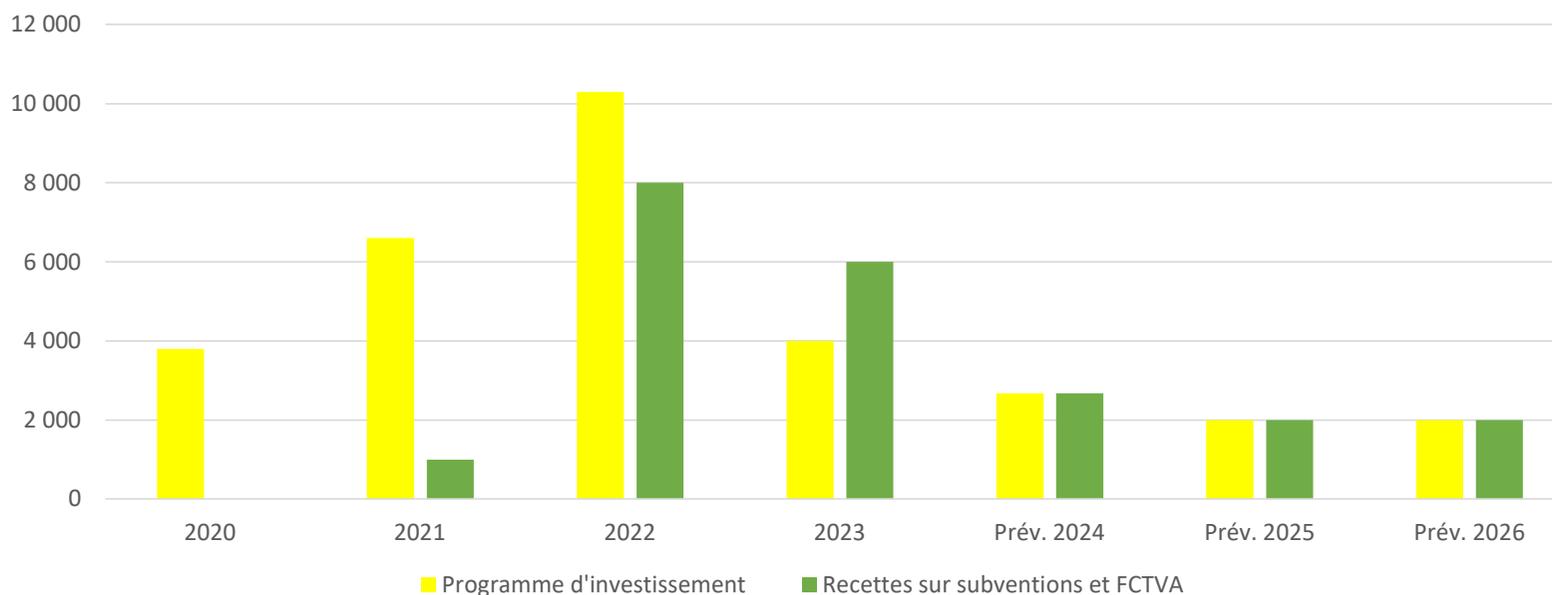


La situation financière de la commune reste fragile sur la section de fonctionnement et des décisions devront continuer à être prise pour rétablir des marges de manœuvre suffisantes, notamment sur :

- La dynamique des recettes
- La réduction et l'optimisation des dépenses

a) Programme d'investissement

Programme d'investissement et besoin de financement



La prévision ci-dessus concerne les dépenses d'investissement « courantes », hors opération de cité éducative Simone Veil.

La consistance de cette opération et son financement vont être remis à plat et optimisés par les différents partenaires financeurs. Le marché de travaux du bâtiment est en cours de consultation jusqu'en mai 2024. Aucun nouvel emprunt n'est prévu jusqu'en 2026.